

Président : Jean-Daniel Savoy Rte du Bugnon 35 1752 Villars-sur-Glâne Tél. 026 305 61 40	ASSOCIATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE L'ETAT DE FRIBOURG (AASP)	Secrétaire : Patricia Privet Rue Victor-Tissot 22 1630 Bulle Tél. 026 305 22 42
--	--	---

Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 mai 2011

Date, lieu : vendredi 13 mai 2011 à 18 heures, à l'Auberge de l'Etoile, Courtion
Président : Jean-Daniel Savoy
Secrétaire : Patricia Privet

Le Président de l'Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (AASP) (ci-après : l'Association), Jean-Daniel Savoy ouvre l'assemblée générale en saluant les membres présents.

Conformément aux statuts, l'assemblée a été régulièrement convoquée puisque chaque membre a reçu une convocation personnelle.

Le Président donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées.

Aucune remarque n'étant faite quant à l'ordre du jour, le Président propose de passer au premier point du tractanda.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MAI 2010

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2010 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

RAPPORT DU PRESIDENT

La composition de notre comité a été la suivante durant l'année écoulée : votre serviteur, Président, Pierre-Alain Mottas, vice-président, Patricia Privet, secrétaire, Mathieu Chappuis, trésorier, René Schaller et Roland Baechler membres.

A ce jour, notre association comprend 312 membres, dont 92 retraités, ce qui représente une diminution par rapport à l'an dernier de 40 membres (dont 21 retraités), après 29 membres en 2009.

Activités de la FEDE

La FEDE a eu une activité très soutenue en 2010, puisque son bureau ainsi que son comité se sont réunis à 10 reprises. A cela, s'ajoute 5 séances des membres du bureau avec la délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel. La présence de votre serviteur au bureau de la FEDE permet de réaliser une jonction judicieuse et nécessaire entre notre Association et l'organe faitier des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg.

L'activité de la FEDE en 2010 a été intense certes comme je viens de le dire, mais aussi couronnée de succès. En effet, les avantages obtenus pour les employés de la fonction publique ont été nombreux et particulièrement importants.

1. Salaires 2011

Les négociations avec le Conseil d'Etat ont débouché sur les résultats suivants :

- **augmentation réelle des salaires de 0,4 %** (après une augmentation réelle de 0,3 % en 2007, 0,2 % en 2008 et 0,5 % en 2009 et 2010), notamment en raison de la bonne santé actuelle des finances du canton. Compte tenu du renchérissement à fin novembre de 0,3 %, qui a été entièrement compensé, c'est une augmentation globale des salaires de 0,7 % qui a été accordée pour tout le personnel pour 2011. A cela s'ajoute encore le déplafonnement des classes salariales dans le but d'intégrer la prime de fidélité au salaire, ce qui représente une augmentation de la masse salariale d'environ 3 %.

Le Conseil d'Etat a décidé d'affecter 0,2 % de la masse salariale à une augmentation extraordinaire des cadres et employés dont le salaire est compris dans une classe supérieure à la classe 20, selon un barème progressif. Il justifie cette mesure en arguant de la nécessité de revaloriser le salaire des cadres de l'Etat, qui aurait du mal à soutenir la comparaison avec le secteur privé et les rémunérations offertes dans les administrations des autres cantons.

Le Conseil d'Etat a consulté la FEDE sur cette proposition. Le comité s'est prononcé contre cette augmentation ciblée. Il a estimé que l'augmentation devait être répartie sur l'ensemble du personnel. Il est certes important que l'administration puisse retenir ou engager des cadres compétents. Le comité pense que l'évaluation des fonctions par la méthode EVALFRI doit être garante d'une équité de traitement pour l'ensemble des collaborateurs(trices) de l'Etat. La loi sur le personnel offre par ailleurs la possibilité à l'employeur d'adapter certains salaires en tenant compte des réalités du marché de l'emploi et de corriger certaines situations délicates.

Par cette augmentation réelle des salaires, le Conseil d'Etat entend ainsi remercier le personnel pour la qualité de son travail et son engagement tout au long de l'année. L'administration cantonale conserve ainsi toute son attractivité et un tel geste contribue à maintenir la motivation du personnel. La reconnaissance du travail accompli par l'employeur constitue en effet un facteur déterminant de la satisfaction des collaborateurs(trices).

- De plus, les autres **mécanismes salariaux ont été appliqués dans leur intégralité** (augmentations annuelles de paliers) et les maxima des échelles de traitement ont été augmentés de 300 francs, en raison de l'intégration de la prime de fidélité dans le salaire, comme indiqué précédemment. Pour information, cette intégration prendra fin en 2011.

Au total, l'augmentation salariale moyenne s'est située aux alentours de 2 %, alors que bon nombre d'administrations publiques ont décidé de ne pas octroyer d'augmentation à leur personnel.

A cela s'ajoute le fait que le Conseil d'Etat a décidé de baisser une nouvelle fois les impôts, ce dont bénéficieront aussi ses employés.

2. Contribution de soutien (rappel)

Le personnel suit toujours très bien la proposition de versement de 2 francs par mois pour le financement de la FEDE. En effet, près de 90 % des employé(e)s ont accepté ce prélèvement sur leur salaire.

L'adage bien connu "L'union fait la force" s'applique pleinement en la circonstance. En effet, le grand nombre de personnes qui ont accepté ce prélèvement a permis d'en limiter son montant, à une somme particulièrement modeste.

La FEDE vous remercie encore une fois très sincèrement de la confiance que vous lui avez témoignée et se sent ainsi encore plus renforcée et motivée pour la défense de vos intérêts.

3. Revendication d'une semaine supplémentaire de vacances pour tous (rappel)

Les deux derniers jours manquants pour arriver à la 5^{ème} semaine de vacances complète sont octroyés cette année et je suis persuadé que vous les avez tous déjà intégrés dans votre budget « vacances ».

Cette 5^{ème} semaine de vacances était nécessaire à de multiples points de vues et je vous rappelle, non sans fierté, que notre Association a été à l'origine, il y a déjà quelques années, de cette revendication, aujourd'hui totalement couronnée de succès.

4. Caisse de prévoyance

L'année 2010 n'a pas été satisfaisante, en termes de performance financière, puisque l'exercice s'est soldé par une perte de 109 millions de francs, après un excédent de recettes de 40 millions de francs, en 2009. La raison de cette situation résulte des facteurs suivants :

- a. insuffisance des rendements des placements financiers. En fait, il s'agit même d'une perte de plus de 30 millions de francs (ex. gain 139 millions de francs) ;
- b. accroissement des passifs actuariels et autres provisions (20 millions de francs), dus notamment à l'application du taux technique de 4,5 % sur ces passifs, taux relativement élevé, dans le contexte actuel des taux d'intérêt.

La performance globale des placements de la Caisse a baissé de 7,79 % en 2009 à 0,97 % en 2010. Dès lors, le taux de couverture de la Caisse a passé de 81,1 % à 79 %.

Au début de cette année, le comité de la Caisse, composé je le rappelle de manière paritaire, a décidé malgré tout de revaloriser la somme des salaires assurés de 2 % au 1.1.2011, revalorisation qui profite directement à tous les assurés actifs. Il n'est pas inutile de rappeler que cette revalorisation s'était déjà élevée à 2,50 % au 1.1.2010, 2 % au 1.1.2009, 4 % au 1.1.2008, 3 % au 1.1.2007 et à 4 % au 1.1.2006, soit un total de 18 % pour ces 6 dernières années. Cette revalorisation 2011 a engendré des coûts pour la Caisse de 26 millions de francs, montant intégré dans les comptes 2010.

Rappelons que cette revalorisation constitue dans le système de notre Caisse un élément particulièrement important, puisque le taux de rente de 1,6 % se calcule précisément sur la somme revalorisée des salaires assurés. Elle correspond en quelque sorte au principe de la primauté des prestations dans le système mixte de notre Caisse.

Prise de la retraite anticipée (rappel)

Rappelons que l'ordonnance relative à l'encouragement à la prise de la retraite anticipée pour le personnel de l'Etat a été prorogée au 31 décembre 2011. Celle-ci fixe les modalités permettant la prise d'une retraite anticipée dès 60 ans pour le personnel de l'Etat, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance, qui va entrer en vigueur au 1.1.2012. En effet, le Grand Conseil a donné hier, quasiment à l'unanimité, son aval à cette nouvelle loi.

Nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance

Les dispositions sur la nouvelle loi sur notre Caisse de prévoyance vous ont été expliquées en détail par Monsieur Claude Schafer, administrateur de la Caisse, lors de notre dernière assemblée générale.

Je ne vais donc y revenir ici, mais vous rappeler les éléments les plus importants, maintenant que le projet est définitif et accepté par le Grand Conseil :

- l'âge donnant droit à la prise de la retraite a été abaissé de 60 à 58 ans. De l'autre côté, le projet initial prévoyait la possibilité d'aller jusqu'à 67 ans, bien sûr au libre choix du collaborateur(trice). Cette disposition demeure, mais l'accord formel de l'employeur sera nécessaire et pour autant que cela soit dans l'intérêt du service et que les prestations du collaborateur soient toujours bonnes ;
- possibilité de prendre une retraite partielle, avec une baisse de l'activité professionnelle pouvant aller jusqu'à 60 % et un taux ne pouvant être changé que 2 fois. L'accord de l'employeur est là également nécessaire ;
- sur demande de la FEDE, le taux de rente reste à 1,6 % entre 60 et 62 ans (ex taux progressif de 58 à 67 ans). Avec le projet initialement présenté, le taux actuel de rente de 1,6 % à 60 ans, était prévu à 62 ans seulement. Par contre, ce taux de rente deviendra progressif de 58 à 59 ans et de nouveau à partir de 63 ans ;
- avance AVS à 90 % de la rente AVS simple, au lieu de 100 % actuellement. Le projet initial prévoyait 80 %, mais les négociations de la FEDE avec la délégation du Conseil d'Etat pour le personnel ont permis d'augmenter ce taux à 90 %. Certes, nous perdons 10 %, mais l'avantage réside dans le fait que l'avance AVS est désormais ancrée dans la loi, alors qu'auparavant elle était réglée sous la forme de décret d'une durée limitée, en général 2 à 3 ans. On pérennise donc une mesure qui actuellement n'est que temporaire.

Le Conseil d'Etat explique les raisons de cette baisse de la manière suivante. D'une part, à l'origine, dans les années 90, l'idée de cette mesure était de lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes. Aujourd'hui, la situation est différente, dans le sens où une pénurie de personnel se fait actuellement sentir, par exemple dans le domaine des soins. D'autre part, la Caisse va souffrir ces prochaines années d'une détérioration sensible du rapport démographique qui, selon les études des experts, va passer de 4,4 actuellement (soit 4,4 personnes actives pour 1 retraité) à 2,2 dans 10 ans. Il veut donc éviter que la prise de retraites trop anticipées accélère encore ce mouvement. Enfin, le nombre d'années d'engagement à l'Etat pour bénéficier de cette avance a été abaissé de 15 à 13 ans ;

- le taux de cotisation augmentera dès 2012 de 2 %, de manière paritaire. Une augmentation complémentaire de 1 % est prévue pour 2014. A relever que cette augmentation était de toute manière nécessaire, avec ou sans révision de la loi, comme le précise la détérioration du rapport démographique. Cette situation touche évidemment toutes les caisses de pension.

5. Autres revendications (indemnités)

Compensation du travail de nuit

Le travail de nuit est depuis le 1^{er} janvier de cette année mieux indemnisé, soit par une compensation en temps de 10 %, pour les heures effectuées entre 23 heures et 6 heures du matin, en plus des indemnités déjà existantes (5 fr. 80 pour les heures accomplies la nuit et 3 francs pour celles effectuées le week-end et les jours fériés). Ainsi, 10 heures de travail de nuit donnent droit à une compensation de 11 heures.

Dès le 1^{er} janvier 2013, cette compensation de 10 % sera également accordée pour les heures effectuées entre 20 et 23 heures. A la même date, le personnel de plus de 50 ans verra augmenter ce temps de récupération à 15 %.

C'est un pas dans la bonne direction, même si la FEDE en attendait plus (20 %), car les effets nocifs du travail de nuit sur la santé du personnel ne sont plus à démontrer (troubles du sommeil, problèmes cardiaques, consommation exagérée de substances médicamenteuses dangereuses, etc.).

Service de garde et de piquet

La FEDE a demandé que le temps de garde compte désormais comme temps de travail, soit une compensation en temps d'une heure pour une heure de garde (actuellement 1 heure de compensation pour 2 heures de garde), mais renonce au paiement de l'indemnité financière, ceci dans le but de différencier ce service du temps de travail normal.

Pour le service de piquet, la FEDE demande une compensation de 5 francs par heure, en lieu et place de l'indemnité forfaitaire de 15 francs pour 12 heures de service de piquet.

Malheureusement, cette question des indemnités reste provisoirement bloquée par le Conseil d'Etat, compte tenu d'une procédure judiciaire actuellement en cours et intentée par quelques collaborateurs de l'Etat, soutenus par un syndicat et qui demandent une compensation en temps de 20 % (au lieu de 10 % accordé, comme mentionné précédemment) et avec effet rétroactif. Cette manière de procéder est contraire à la politique suivie par la FEDE dans ce dossier.

Projet d'ordonnance relative à la gestion des difficultés relationnelles importantes au travail et à la lutte contre le harcèlement

Pour différentes raisons, la FEDE a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet d'ordonnance de la lutte contre le harcèlement, car elle juge que les mesures proposées sont inefficaces, voire dérisoires face à l'ampleur du problème. Sur ce dernier point, il n'y a qu'à se référer aux cas dénoncés par la FEDE, au Service public de l'emploi. Après de longues luttes, la mise en place d'une enquête de satisfaction auprès du personnel (qui a donné de mauvais résultats en termes de pourcentage) et une enquête confiée à l'ancien Conseiller d'Etat bernois, Mario Annoni, le chef de service a dû donner sa démission. Mais que de souffrances du personnel pour en arriver là.

Pour la sauvegarde de la santé physique et morale du personnel, la FEDE demande la mise en œuvre de mesures efficaces, comme :

- la possibilité de recourir à des personnes de confiance en tout temps, rattachées à une instance indépendante, ne faisant pas partie des directions ;
- la possibilité pour cette instance de pouvoir mener des investigations, indépendamment du Service du personnel et d'organisation et de l'autorité d'engagement ;
- un suivi doit être assuré par une commission paritaire, soumise au secret de fonction et composée de représentants des partenaires sociaux et du corps médical ;
- l'Etat doit communiquer clairement à tout son personnel que les droits de la personnalité sont des valeurs protégées et que le harcèlement n'est pas toléré ;
- les procédures doivent pouvoir être menées rapidement, afin d'éviter qu'un climat délétère ne s'instaure et affecte tout le service.

Indemnité véhicule

Ainsi que vous le savez peut-être, le Conseil d'Etat a revu à la hausse l'indemnité véhicule au 1^{er} janvier de cette année, soit à 0,74 fr./km (ex 0,70 fr./km).

Je vous remercie pour votre attention.

ADMISSIONS, DEMISSIONS ET DECES

Après notre assemblée générale du 7 mai 2010, les changements suivants sont intervenus :

Admissions

6 nouvelles adhésions ont été enregistrées : Mesdames Martine Arm, Patricia Roulin, Catherine Nusbaumer Grandjean et Messieurs Dominique Macheret, Mario Haenni, Olivier Marro.

Démissions

Elles sont au nombre de 41 (21 retraites, 6 départs de l'Etat et 14 sans raison).

Décès

5 membres sont décédés : Messieurs Romain Bersier, Jean-Claude Gauthier, Alphonse de Bortoli, Bernard Girard, Jean-Luc Boisaubert.

COMPTES 2010 DE L'ASSOCIATION

Un exemplaire des comptes 2010 a été remis aux membres présents. Mathieu Chappuis, trésorier, les commente. L'exercice 2010 boucle avec un bénéfice de 9 fr. 35. Le capital de l'Association s'élevait au 31 décembre 2010 à 170'910 fr. 90.

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Les comptes 2010 ont été vérifiés par Messieurs Christian Brügger et Marcel Chambettaz. Ils proposent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au caissier. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET 2011 DE L'ASSOCIATION

Mathieu Chappuis, trésorier, commente en détail le budget 2011 qui se présente avec un bénéfice de 500 francs. Il est accepté à l'unanimité.

FIXATION DE LA COTISATION POUR LES ANNEES 2012-2013

Le Comité propose à l'assemblée générale de ne pas modifier le montant de la cotisation pour les années 2012-2013. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour 2012 et 2013, la cotisation est, par conséquent, fixée à 40 francs pour un membre actif et 30 francs pour un membre retraité.

NOMINATION DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Messieurs Christian Brügger et Marcel Chambettaz sont nommés, à l'unanimité, comme vérificateurs des comptes pour une période de trois ans, soit jusqu'en 2013 (art. 23 des statuts).

NOMINATION DU COMITE

Les actuels membres du comité sont réélus, à l'unanimité, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'en 2013 (art. 16 des statuts).

DIVERS

Le Président énumère les dossiers importants que la FEDE traite en ce moment.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée et invite les membres présents à partager un verre de l'amitié et prendre part, par la suite, au souper spectacle.

Fin de la séance à 18h45

Au nom du comité

Le Président : Jean-Daniel Savoy

La Secrétaire : Patricia Privet

Fribourg, le 16 mai 2011